
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Figeac, le 18/08/2026

Sécheresse et étiage du Célé :

Des tensions reportées mais la ville reste vigilante

Une préparation qui se poursuit aux côtés des services de l'État

Les pluies du récent week-end (toujours les bienvenues) ajoutées aux prévisions de Météo France pour cette fin de semaine permettent de reporter les tensions de ces derniers jours, en association avec une baisse des températures annoncée par ailleurs.

Cependant, les équipes municipales et les élu(e)s concerné(e)s poursuivent leur préparation afin d'anticiper une éventuelle difficulté à prélever le volume d'eau nécessaire à l'approvisionnement de la commune. Le constat reste partagé sur la situation critique du Célé, son débit restant dangereusement bas (aux alentours [de 860l/s le 17 août 2026](#)).

Cette situation qui perdure a obligé la municipalité à anticiper et à prévoir des mesures palliatives en cas de rupture d'approvisionnement en eau.

Le plan d'action est désormais finalisé, il se résume ainsi :

- Une surveillance quotidienne du débit et des impacts du prélèvement sur le milieu aquatique.
- L'obtention d'une dérogation des services de l'Etat pour continuer à prélever l'eau en deçà du seuil de crise (250l/seconde en référence de l'expérience vécue en 2022).
- La possibilité d'achat et de transport d'eau potable et/ou d'eau brute par camions citernes (le citernage). Cette procédure, encadrée par un article du code de la commande publique pour urgence impérieuse est prête, en attente de réponses attendues pour le 21 août.
- Le stockage de bouteilles d'eau, prêtes à être distribuées à la population si besoin.
- La mobilisation éventuelle des services, élu(e)s et bénévoles pour aider à la distribution si nécessaire.
- Le rappel récurrent aux bonnes pratiques d'économies d'eau, tant que la crise n'est pas terminée.

La Ville maintient son appel à la sobriété de tous

Depuis plus d'un mois, un seuil d'action est mis en œuvre en raison d'un débit du Célé qui, à l'exception des remontées ponctuelles liées aux épisodes pluvieux, reste inférieur au débit de crise de 630 L/s. La Ville de Figeac rappelle donc l'importance de poursuivre les efforts de sobriété et de limitation des consommations d'eau non essentielles, tant pour les particuliers, entreprises, commerces que services des collectivités. Un nouvel arrêté municipal T26/564 est promulgué avec de nouvelles restrictions sur l'eau potable, calées sur l'arrêté préfectoral AP_E_2026_237 du 13 août 2026. Il faut l'associer à l'arrêté préfectoral hebdomadaire AP_E_2026_236 du 13 août 2026 qui place le Célé en crise et limite les prélèvements dans le Célé et sa nappe d'accompagnement.

Anticiper les prochains épisodes d'étiage

La municipalité souhaite mener une réflexion globale dès la rentrée dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau et du Comité Local de l'Eau. Il est clair, comme l'a rappelé le Maire, que la répétition des crises démontre l'insuffisance des mesures conjoncturelles et la nécessité d'une planification structurelle, partagée et acceptée par tous les usagers, au-delà des limites administratives de notre commune.

Contact presse

Cabinet du Maire — Mairie de Figeac
Frédéric BERETTA, Directeur de Cabinet
Courriel : frederic.beretta@ville-figeac.fr